

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025



Date de convocation : 23/06/2025
Date d'affichage : 23/06/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 06
Votants : 07

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 30 juin à 19 Heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents : S. CAILLAUD, adjoint,
M.DELACOUR – PY. LENORMAND – P. DERLY – T. NEYT
Formant la totalité des membres en exercice.

Absents : JC.GEFFROY (Pouvoir à S.CAILLAUD) – M.LOPEZ - J. FERRAND DEBART - E. OLLIVIER

Sébastien CAILLAUD a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2025 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025.

REPRESENTATION ET GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND A COMPTE DE MARS 2026 :

Considérant l'article L 5211-6-1 VII du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que la représentation des communes au sein des EPCI à fiscalité propre et donc la Communauté de communes du Vexin Normand doit être revalidée notamment en vue des échéances électorales de mars 2026 ;

Considérant que 2 schémas sont juridiquement possibles, à savoir :

- une représentation de **droit commun**

ou

- une représentation **fixée selon un accord local** qui doit toutefois être validée par la Communauté de communes mais aussi et surtout par les communes membres ;

Considérant que la future gouvernance peut s'établir selon 7 dispositifs ;

Vu la délibération n°2025057 du conseil communautaire en date du 22 mai 2025 actant la représentation de droit commun à compter de mars 2026, à savoir 69 élus titulaires et 35 suppléants (pour 35 communes) répartis comme suit :

- **1 siège titulaire pour 35 communes (et donc 1 siège suppléant obligatoire) ;**
- **2 sièges pour Neaufles Saint Martin ;**
- **3 sièges pour Bézu Saint Eloi ;**
- **6 sièges pour Etrépagne ;**
- **23 sièges pour Gisors.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De valider la représentation de droit commun à compter de mars 2026, décrite ci-dessus.

ADHESION A L'APPEL A PROJET : AUTOPARTAGE D'UN VEHICULE ELECTRIQUE :

M. le Maire rappelle que la communauté de communes met à disposition à Etrépagne et Gisors des véhicules électriques en autopartage. Elle propose aux communes rurales de mettre à disposition un véhicule à leurs habitants en participant financièrement à l'achat du véhicule (2 000 € pour un coût d'achat de 6 000 €) et à la prise en charge de la borne de recharge (sauf les frais de raccordement 800 €), l'assurance et l'entretien restant à la charge de la commune pour environ 250 € par mois. Considérant que la communauté de communes finance entièrement les véhicules mis à disposition à Gisors et Etrépagne mais pas pour les communes rurales, le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à ce dispositif.

POINT SUR LA CESSION DU FORT :

M. le Maire informe le conseil que les services des domaines ont estimé le Fort à 720 000 € (+/- 15%) en pleine propriété. Une demande est en cours auprès du service de l'inventaire pour savoir si l'ensemble des bâtiments est classé aux Monuments historiques ou uniquement la partie logis.

Après dans un premier temps avoir accepté l'idée de vendre à la commune en pleine propriété, les propriétaires sont revenus sur leur décision en souhaitant rester dans les lieux à l'issue de la vente.

Les propriétaires n'ont pas accepté la visite de la CAUE 27 pour une estimation de travaux à réaliser.

La situation reste donc figée à ce jour et aucune décision ne peut être prise.

QUESTIONS DIVERSES :

-100 ans de Muguettes Prosurka : M. le Maire propose de prendre en charge le pot, de commander un bouquet de fleurs et d'accorder un bon d'achat de 400 € chez Grisel voyages. Proposition acceptée.

- M. Derly informe que les panneaux solaires sur son bâtiment agricole sont raccordés au réseau à ce jour

- M. Lenormand informe qu'il va déposer un permis de construire pour une bergerie.

- Mur : M. le Maire informe que les travaux de réfection du mur ruelle du Fort vont débuter le 7 juillet et que cette partie de rue sera fermée à la circulation. M. Lenormand souligne le problème du passage des engins agricoles.

- Orange doit intervenir mi-juillet pour la réparation des câbles télécom endommagés suite à l'orage du 13 juin.

La séance a été levée à 20H45